



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 033-213302615-20230320-2022_03_17_013-DE

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13 + 1
Absents : -excusés : 1
Procurations : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_03_17-013

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Dominique, M. PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. BOUDET Vincent

Exclus :

Procurations : M. BOUDOT Vincent à Mme BRETON Dorothée

Secrétaire de séance : Mme BITARD Céline

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente le budget primitif 2023.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 594 328 €	1 882 100 €
Section d'investissement	677 108 €	677 579 €
TOTAL DU BUDGET	2 271 436 €	2 559 679 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 033-213302615-20230320-2022_03_17_013-DE

S'LO

En exercice: 14
Présents : 13
Votants : 13 + 1
Absents : -excusés : 1
Procurations : 1

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 594 328 €	1 882 100 €
Section d'investissement	677 108 €	677 579 €
TOTAL DU BUDGET	2 271 436 €	2 559 679 €

Fait à Lussac, le 17/03/2023

Publié le 20/3/2023

